

329
DÉCRET D/2019...../PRG/SGG
PORTANT MUTATION DE PRÉFETS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Vu- La Constitution ;
- Vu- La Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique
- Vu- Le Décret D/2018/067/PRG/SGG, du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu- Le Décret D/2018/072/PRG/SGG, du 25 Mai 2018, portant structure du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/2018/073/PRG/SGG, du 25 Mai 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/081/PRG/SGG/87 du 19 Juin 1987, portant Attributions des Préfets, des Secrétaires Généraux de Préfecture, des Sous-préfets et Sous-préfets Adjoints ;
- Vu- Les nécessités de Service ;

DÉCRETE

Article 1^{er} : les Préfets dont les Prénoms et noms suivent reçoivent les affectations ci-après :

1. **Préfet de Boké** : Mr Hassan SANOUSSY, Administrateur Civil, Mlle 159263 C, précédemment Préfet de Koundara, en remplacement de Monsieur Aboubacar M' Bopp CAMARA, muté.
2. **Préfet de Boffa** : Mr Aboubacar M'Bopp CAMARA, Administrateur Civil, Mlle : 158770 L, précédemment Préfet de Boké, remplacement du Lieutenant-colonel Abdouharamane KEITA, muté.
3. **Préfet de Koundara** : Lieutenant-colonel Abdourahamane KEITA, précédemment Préfet de Boffa, en remplacement de Mr Hassan SANOUSSY, muté.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 14 DEC 2019



Professeur ALPHA CONDÉ